

Énergies renouvelables

Maîtriser mon projet de méthanisation

Pourquoi faire cette formation ?

Pour acquérir des compétences en méthanisation et affiner son projet

Objectifs

- Réaliser une étude d'opportunité sur son projet
- Définir les notions techniques, économiques, environnementales et sociales pour appréhender toutes les facettes d'un projet de méthanisation
- Lister les étapes de développement d'un projet ainsi que les acteurs à mobiliser pour être bien accompagné à chaque phase du projet et en particulier dans la phase d'émergence
- Récapituler, pour les porteurs de projets, les éléments que le bureau d'études ou développeur lui apportera en études de faisabilité
- Avoir un regard critique et acquérir une certaine autonomie pour les prises de décisions stratégique

Programme

- J-1 : Principes de la méthanisation, dimensionnement, voies de valorisation, repères économiques
- J-2 : Etapes de développement d'un projet de méthanisation, démarches réglementaires et administratives, risques et impact, concertation
- J-3 : Visite d'unités de méthanisation
- J-4 : les différents types de digestats et leur intérêt agronomique, intérêt et impact des CIVE

Méthodologie

- Apports théoriques, Méthodes participatives (échanges, études de cas concrets)
- Évaluation à l'oral par le formateur
- Questionnaire de satisfaction individuel



Public

Agriculteurs porteurs de projet de méthanisation en phase d'émergence avancée ou en étude de faisabilité



Durée

25h30 de formation



Taux de satisfaction

8,7 / 10
Données 2023



Prix

Contributeurs VIVEA : 51 € HT, sinon 667,25 € HT

Informations importantes

Bénéficiaires



Agriculteurs·trices

Pré-requis

Aucun prérequis n'est demandé pour les formations proposées dans ce catalogue.

Tarif et financement

Vous versez chaque année une contribution formation collectée par la MSA pour VIVEA. Cette contribution vous permet de bénéficier, sous certaines conditions et dans la limite d'un plafond annuel, d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation. Contactez votre fédération ou VIVEA pour plus de détails.

Crédit d'impôt Formation

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il se forme. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Pour plus d'information : <https://vivea.fr/chef-dentreprise-agricole/vos-autres-droits/>

Remplacement

Si vous souhaitez vous faire remplacer sur votre exploitation pendant ou après votre formation, contactez le service de remplacement de votre département.

Pour plus d'information : <https://servicederemplacement.fr/fr/les-structures-locales>

Renouvellement du CERTIPHYTO

Pour renouveler son Certiphyto, VIVEA a conçu une procédure simplifiée. Le suivi de 14 heures de formations labellisées Ecophyto par VIVEA, complété par un module à distance permet de renouveler son Certiphyto.

Accessibilité des Personnes en situation de Handicap

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de votre accueil dans les meilleures conditions.

Conditions générales d'utilisation et règlement intérieur

Disponibles sur notre site Internet :

<https://nouvelle-aquitaine.cuma.fr/au-service-des-cuma/>

Certification qualité



Référentiel VIVEA
RE/VIV/04
Des engagements certifiés
pour la formation des actifs
agricoles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des actions de formation



La FRCUMA est organisme de formation certifié Qualiopi et Qualicert / VIVEA depuis 2020. Elle répond ainsi aux 17 critères et 52 indicateurs du référentiel qualité VIVEA RE/VIV/04 pour des réaliser des formations de qualité et au plus près des besoins du terrain :

- Des formations construites à partir d'une étude appropriée des besoins des clients et la construction d'une offre adaptée
- Une mobilisation et recrutement actif des futurs bénéficiaires de formation
- Des moyens mis en oeuvre et des formations assurées par des intervenants compétents et pédagogues, pour favoriser une acquisition des compétences par les bénéficiaires
- Evaluation et amélioration des pratiques

Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS ICS : 29 avenue Aristide Briand, 94111 Arcueil Cedex www.qualicert.fr



En savoir plus



Pour en savoir plus sur notre démarche qualité rendez-vous sur :
<https://nouvelle-aquitaine.cuma.fr/au-service-des-cuma/se-former/la-demarche-qualite/>



CUMA

LA PUISSANCE DU GROUPE

Informations, inscription et délais
d'accès sur demande à l'adresse :
formation-na@cuma.fr ou auprès de
votre animateur·rice

FR CUMA Nouvelle Aquitaine

17 cours Xavier Arnozan

33000 Bordeaux

Tel : 05.56.79.64.36

formation-na@cuma.fr

SIRET : 821 947 199

Enregistrée sous le numéro d'activité : 75 33 10415 33

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état